

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



2023 : les 3 étapes à connaître

## 1 → CALCULER

le montant dû au titre de la masse salariale 2022

## 2 → DÉCLARER ET PAYER

ce montant à l'Urssaf ou à la MSA via la DSN<sup>1</sup> d'avril 2023 (5 ou 15 mai 2023)

## 3 → LE RÉPARTIR

vers le ou les établissements d'enseignement, les organismes d'insertion ou d'orientation professionnelle de votre choix via la plateforme SOLTéA à compter de fin mai/début juin jusqu'à septembre/octobre 2023

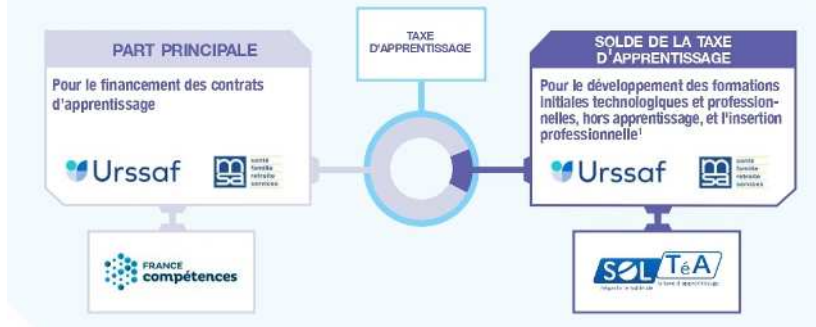
<sup>1</sup>DSN : déclaration sociale nominative



Plateforme nationale de répartition du solde de la Taxe d'apprentissage, vers les établissements de formations professionnelles.



Collecte du solde de la taxe d'apprentissage en 2023



Comment nous retrouver sur SOLTéA

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

SIRET : 19410718100019

UAI : 0410718H

**pour soutenir le lycée professionnel VAL DE CHER :**  
Merci de nous soutenir



Nos métiers :

Technicien de maintenance de chaufferies  
Chauffagiste, Climaticien  
Electrotechnicien / Electricien  
Aide à la personne  
Hôtesse d'accueil  
Vendeur en unités commerciales  
Commercial



Nos formations :

- **Mention Complémentaire Technicien des Services à l'Énergie**  
Technicien de Maintenance de grosses chaufferies:
- **CAP ATMFC** Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif : Aide à la personne
- **CAP ELECTRICIEN** : Electricien
- **BAC PRO MELEC** : Métiers de l'Électricité et de ses environnements connectés (domotique)
- **BAC PRO TISEC** : Chauffagiste Climaticien
- **BAC PRO ICCER** : Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables
- **BAC PRO ACCUEIL Label Tourisme** : Accueil dans le secteur du tourisme
- **BAC PRO Métiers du COMMERCE** : Vendeur en magasins
- **BAC PRO Métiers de la VENTE** : Commercial

## SOUTENEZ NOS FORMATIONS

Pour que le versement de votre taxe  
ne soit pas un simple impôt,  
donnez-lui du sens et  
convertissez-la en investissement.

Vos interlocuteurs :

Mme Angélique MARTIN, Provisseure

M. Jérôme PERIGORD, Gestionnaire

Tél : 02 54 75 48 48

Mme Dominique BARBAULT, Directrice Déléguée

aux Formations Professionnelles et Technologiques

ddfpt.41val-de-cher@ac-orleans-tours.fr

Tél : 02 54 75 92 59



Fléchez votre taxe professionnelle



Lycée des Métiers de l'Énergie et des Services

## TAXE d'APPRENTISSAGE 2023

(Versement au titre des salaires  
de l'année 2022)

Nouveauté  
2023

Ce sont les Urssaf qui collecteront directement  
auprès des entreprises le solde de 0.09%.

Choisissez le Lycée Val de Cher comme bénéficiaire  
du solde de la taxe d'apprentissage

2 Avenue Jean Magnon BP 83 41110 ST AIGNAN

Tél : 02 54 75 48 48 - Fax : 02 54 75 92 52 - [www.lyceevaldecher.fr](http://www.lyceevaldecher.fr)